



Mairie de Saint-Vincent

2, rue de la Mairie

Le Bourg

43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 103

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la nécessité d'élaguer des arbres sur la RD 251 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1er : La circulation des véhicules sera interdite le mardi 16 décembre de 9h à 17h, pour cause de travaux d'élagage par le service technique municipal, sur une partie de l'avenue de l'Emblavez, du carrefour entre l'avenue de l'Emblavez et la rue du Chant du Ruisseau jusqu'au carrefour entre l'avenue de l'Emblavez, le chemin des Gravottes et le lotissement Les Marronniers.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les employés municipaux. Les panneaux seront installés en amont des travaux afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 16 décembre 2025.

Le Maire,

Jean-Benoît GIRODET

